



Comité syndical - Jeudi 19 juin 2025 à 18h
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.

Date de convocation du Comité syndical : 12 juin 2025.

Secrétaire de séance : Marie-Antoinette Chiron-Charrier.

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
DALLA LONGA	Marie-France	×	BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	
CDC LES COTEAUX BORDELAIS					
AUBIN	Maryse		AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	
COLINET	Christophe		LHOMET	Sylvie	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LE ROUX	Hélène	
CDC RIVES DE LA LAURENCE					
QUENNEHEN	Vincent		LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José	×	YANINI	Daniel	
BORIES	Lucile		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	×
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
COUTY	Tania	×	DARRACQ	Elizabeth	
GOEURY	Céline	×	CASTAING	Corinne	
BARRABES	Xavier		DELPONT	André	
FAYE	Lionel				
CDC DU CREONNAIS					
ZABULON	Alain	×	MONNERIE	François	×
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette	×	BARTHET-BARATEIG	Romain	
BOIZARD	Alain	×	JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 15

Délégués excusés en cours de séance : 0

Délégués représentés : 1 (pouvoir de Lionel Faye à Alain Monget)

Délégués représentés en cours de séance : 0

Suppléant ayant pris part au vote : Pierre Séval

Information

Agrivoltaïsme : définition, enjeux et problématiques pour notre territoire.

Présentation par Frédéric Maulun, vice-président du PETR, Lucille Ferron, chargée de mission foncier agricole, et Lucie Argeliès de la Cdc Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Cf. présentations diffusées en séance

Les remarques sont les suivantes :

Dans le cadre d'un projet agrivoltaïque, il convient de prendre en compte :

- la pérennité agricole de l'exploitation et la vocation agricole du projet,
- l'intégration paysagère du projet,
- le faible nombre de projets retenus au regard du nombre croissant de sollicitations par les entreprises.

Quand il y a absence de PLUI, de schéma directeur des énergies, il n'est pas possible de se positionner, de donner un avis en tant que personne publique associée sur un projet.

Le Fonds Intercommunal de Développement Agricole permet d'avoir une gouvernance locale à l'échelle de 4 Cdc du Sud Gironde ; d'autres Cdc pourraient s'y associer.

Alain Zabulon : Il existe un décalage abyssal entre les prévisions du GIEC qui ne seront pas tenues et l'administration qui met 5 ans pour instruire un dossier associant panneaux solaires et activité agricole. C'est comme cela qu'on tue une politique publique.

José Martin : La démarche Recol'Terra pilotée par Bordeaux Métropole concerne le maraîchage, mais les demandes présentées concernent plutôt de l'élevage.

Céline Goeury : Avez-vous des projets réalisés en agrivoltaïsme ?

Lucie Argeliès : Il y a une étude de quatre saisons obligatoires qui dure un an pour observer la biodiversité.

Un projet devait compenser 80% d'une zone humide, donc le projet était trop lourd à porter.

Frédéric Maulun : La CDPENAF a traité 3 dossiers depuis janvier 2025. 1 seul a été accepté, porté par un agriculteur.

Bernard Pagès : Quelle est la position de l'INAO sur le développement des panneaux ?

Lucie Argeliès : Les panneaux viennent au-dessus des vignes, ils ne « touchent » pas les terres.

Bernard Pagès : Je ne comprends pas le terme « partage de la valeur ».

Frédéric Maulun : C'est considéré comme une valeur ajoutée, un partage du profit.

Sylvie Tessier : Un projet est allé jusqu'au bout sur ma commune : élevage de poulets et cela a permis d'agrandir l'activité. Il y a eu un revenu supplémentaire pour l'agriculteur. Au niveau visuel, le projet était enclavé donc une visibilité des installations faible. Il y a eu un échange entre l'agriculteur et l'investisseur.

Alain Zabulon : Les panneaux sont au-dessus du sol, pourquoi autant de précautions pour la faune et la flore ?

Lucille Ferron : La zone qui accueillera des panneaux peut comporter des clôtures avec des passages. Les oiseaux et la faune vont moins venir sur la parcelle. Pour la flore, la zone humide peut être déséquilibrée (variation du soleil, de l'humidité...).

Tania Couty : Nous avons une tendance à moins consommer de viande et les projets présentés concernent avant tout des productions d'élevage !

Lucille Ferron : L'élevage est aujourd'hui le plus simple à mettre en place avec des panneaux solaires. Nous n'avons pas de chiffres sur la consommation de viande, mais des filières/groupements sont à la recherche d'éleveurs sur le territoire. Il y a de moins en moins d'éleveurs en activité.

Lucie Argeliès : On ne sait pas aujourd'hui quelle culture fonctionne le mieux sous des panneaux (il ne faut pas une baisse de plus de 10% de la productivité).

Pierre Séval : Pour faire passer ce type de réseau, il faut élever le niveau de puissance, les communes vont peut-être être mises à contribution.

Lucie Argeliès : Les énergéticiens chiffrent ces besoins, Enedis crée des listes d'attente.

Alain Monget : Ce type de projets peut être perçu par certains exploitants et propriétaires fonciers comme une belle opportunité économique ; mais ce n'est pas forcément le cas. La Cdc Rurales de l'Entre-Deux-Mers avec son groupement est en avance sur ce sujet. Si d'autres Cdc souhaitent des informations sur ce sujet, il convient dans un premier temps de contacter notre service Agri Alim.

Procès-verbal du comité syndical du 15 mai 2025

Délib. 17 2025

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à approbation du Comité syndical.

Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 15 mai 2025 qui a été communiqué au préalable à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

Motion de soutien - Consolidons l'Europe par ses territoires

Délib. 18 2025

Lexique :

DLAL : Développement Local mené par les Acteurs Locaux

FESI : Fonds Européens Structurels et d'Investissements

GAL : Groupes d'Action Locale

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

Préservons la politique européenne de cohésion post 2027 pour renforcer son impact (ou son efficience) sur nos territoires.

Considérant :

- Les objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne inscrits à l'article 174 des Traités européens.
- Le rôle central de la politique européenne de cohésion, depuis 1986, dans la réduction des disparités territoriales en Europe, indispensable à la réalisation du marché intérieur et à la mise en place d'un espace public européen, notamment dans le cadre des coopérations transfrontalières et territoriales.
- La contribution des fonds structurels européens pour le maintien des liens entre l'Europe, ses territoires et ses citoyens, en associant les collectivités territoriales à leur mise en œuvre et en cofinçant leurs projets et leurs initiatives.
- Le rôle du programme européen **LEADER** (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) et de ses 7 principes déclinés au travers la démarche de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (**DLAL**) qui depuis 1991, et après 6 générations, a accompagné les territoires ruraux dans leurs objectifs de développement.
- Les **Groupes d'Action Locale (GAL)** comme une gouvernance participative et d'ingénierie locale qui accompagnent les initiatives publiques et privées et valorisent la présence de l'Europe auprès des citoyens.
- Les 3 générations de programmes LEADER depuis 2007 sur le territoire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Cœur Entre-deux-Mers qui auront permis de soutenir plus de 200 initiatives avec environ 6,5 millions d'euros de crédits européens.

Le PETR Cœur Entre-deux-Mers, structure porteuse du GAL, défend les orientations suivantes pour la prochaine politique européenne post 2027 :

- Mettre au cœur du prochain Cadre Financier Pluriannuel Européen les moyens pour assurer une transition durable, rapide et efficiente des activités et des territoires.
- Renouveler les **Fonds Européens Structurels et d'Investissements (FESI** : FEDER – FSE – FEADER – FEAMPA) sur l'ensemble des territoires européens afin d'accélérer ou diversifier le développement et le cadre de vie de l'ensemble des européens pour répondre aux enjeux de demain.
- Maintenir l'approche DLAL mise en œuvre par des GAL s'inscrivant dans des logiques de « territoire de vie / territoire de projet » à taille « humaine », au contact des enjeux des citoyens et permettant d'œuvrer pour défendre la ruralité et/ou l'urbanité dans ces différentes composantes.
- Créer pour chaque FESI une entrée DLAL afin que les GAL construisent et soutiennent des solutions à leurs besoins locaux de développement. Cela pourrait passer par la mise en place

d'un taux minimum dédié, la convergence des mesures non dédiées à des filières thématiques vers cet outil et la généralisation de l'approche multi-fonds.

- Conserver en France un modèle de gestion décentralisée et territorialisée via les Régions qui soutiennent par ailleurs les territoires de projets dans leur démarche de contractualisation.
- Continuer à lever les freins administratifs et réglementaires introduits par de nouvelles mesures de simplification.

Le PETR Cœur Entre-deux-Mers diffusera cette motion auprès :

- Des députés européens,
- De l'Etat via la préfecture,
- Des députés et sénateurs des circonscriptions de son territoire,
- De la Région Nouvelle-Aquitaine,
- Du Département de la Gironde,
- Des collectivités (mairies et EPCI) de son territoire,
- Des membres du GAL de ses 2 collèges « acteurs publics » et « acteurs privés »,
- Des fédérations et associations des territoires (LEADER France, ANPP, Régions de France...).

Les remarques sont les suivantes :

Bernard Pagès : Il nous manque des membres du collègue privé sur certaines thématiques stratégiques : agriculture, transition. Il y aurait besoin de plus de fluidité des démarches avec les banques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- de valider la motion telle que présentée,
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs à ce sujet.

Focus et temps d'échanges

1. Fonds Européens territoriaux : impact sur notre territoire. Bilan et chiffres clés du programme 2014-2021 et du programme en cours (2022-2027)

Cf. diaporama joint

2. Transition écologique : présentation des outils de communication mutualisés pour le territoire et actions à venir

Cf. diaporama joint

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Président,



Alain MONGET

La Secrétaire de séance,

Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER